



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P159\_2023**

**Date : 11/05/2023**

**OBJET : Renouvellement des masses filtrantes des filtres du Centre aquatique Océalis**

### Exposé

Afin d'en assurer le bon fonctionnement, la Communauté d'Agglomération du Cotentin souhaite réaliser une prestation de renouvellement des masses filtrantes des filtres des circuits de recyclage de l'eau de baignade du Centre aquatique Océalis, durant sa période de fermeture pour maintenance du 2 mai jusqu'au 7 juillet 2023.

Pour ce faire, une procédure adaptée ouverte a été lancée, à l'issue de laquelle, après analyse de la seule offre reçue, il est proposé d'attribuer le marché à la société Eaux Collectives et Traitements (ECT) localisée 13600 La Ciotat, qui présente une offre qui répond entièrement aux attentes exprimées dans les documents de la consultation.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2022\_197 du 6 décembre 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°5,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

### Décide

- **De signer** le marché relatif au renouvellement des masses filtrantes des filtres du Centre aquatique Océalis avec la société Eaux Collectives et Traitements, 80 impasse du Serpolet, 13600 La Ciotat, pour un montant de 57 853,01 € HT soit 69 423,61 € TTC,
- **De préciser** que le marché débutera dès sa notification, pour une durée de 4 semaines,

- **De dire** que les crédits seront inscrits au budget 01, imputation 2188, enveloppe n°77258,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**